

Admiral Markets UK Limited

(“AM UK”)

Politique d'Exécution des Ordres

Mars 2025

Historique du document			
Version	Date de publication	Approuvé par :	Résumé des modifications
1.0	08/05/2019	Conseil d'administration	Création du document
2.0	Mars 2025	Conseil d'administration	Révision et mise à jour

Table des matières

1.	Introduction.....	4
1.1.	Politique d'AM UK.....	4
1.2.	Portée.....	4
1.3.	Applicabilité.....	5
1.4.	Modèle d'Exécution par Type d'Instrument.....	5
1.5.	Confirmation des conditions d'exécution.....	5
1.6.	Surveillance des Dispositions d'Exécution des Ordres.....	5
1.7.	Obligations pertinentes.....	5
1.8.	Devoir fiduciaire.....	5
2.	Facteurs d'Exécution.....	6
2.1.	Prix (Importance Maximale).....	7
2.2.	Coûts (Importance Élevée).....	7
2.3.	Rapidité d'Exécution (Importance Élevée).....	7
2.4.	Probabilité d'Exécution (Importance Élevée).....	8
2.5.	Probabilité de Règlement (Importance Moyenne).....	8
2.6.	Taille de l'Ordre (Importance Moyenne).....	8
2.7.	Impact sur le Marché (Importance Moyenne).....	9
2.8.	Nature de l'Ordre (Importance Moindre).....	9
3.	Facteurs Importants de Meilleure Exécution des Ordres.....	9
3.1.	Exécution des ordres des clients.....	9
3.2.	Ordres (Actions et autres Instruments Financiers) négociés sur un Marché Réglementé.....	10
3.3.	Ordres (Instruments Financiers) négociés en dehors d'un Marché Réglementé et d'un MTF.....	10
3.4.	Transactions Négociées.....	10
3.5.	Transmission des Ordres.....	10
4.	Effet d'autres facteurs sur l'Ordre d'exécution.....	11
4.1.	Autres Facteurs.....	11
5.	Lieux d'Exécution.....	12
5.1.	Critères des lieux d'exécution et sélection des courtiers d'exécution/fournisseurs de liquidité.....	12
5.2.	Critères d'évaluation des courtiers d'exécution/fournisseurs de liquidité.....	12
6.	Instructions Spécifiques des Clients.....	13
6.1.	Obligations de Meilleure Exécution.....	13
7.	Agrégation.....	14
7.1.	Agrégation des ordres.....	14
	Annexe 1 : Lieux d'Exécution.....	15

1. Introduction

1.1. Politique d'AM UK

Admiral Markets UK Ltd (« AM UK », « nous », « notre ») s'engage à fournir le meilleur résultat possible à ses clients et à traiter avec eux de manière honnête et transparente.

La meilleure exécution est une exigence à la fois de la Directive 2014/65UE sur les Marchés d'Instruments Financiers de l'UE (« MiFiD ») et de l'Autorité de Conduite Financière (FCA) et s'applique à toutes les entreprises qui exécutent des ordres pour le compte de clients de détail et professionnels. Conformément à la règle COBS 11.2.14R, AM UK maintient et met en œuvre une politique d'exécution des ordres pour lui permettre d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les clients, conformément à l'obligation de meilleure exécution.

La Meilleure Exécution fait référence à notre obligation de prendre toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres pour le compte de nos clients, en tenant compte de tous les facteurs d'exécution pertinents. Nous exerçons notre jugement afin d'obtenir le meilleur résultat dans l'exécution des transactions pour nos clients, et prenons en compte les facteurs suivants lors de l'exécution des ordres des clients :

- Contrepartie totale (la somme du prix de l'instrument financier et des coûts liés à l'exécution) ;
- vitesse et probabilité d'exécution et de règlement ;
- le type et la taille de l'ordre et de la transaction, ainsi que son impact sur le marché ; et
- d'autres facteurs que nous considérons comme significatifs pour l'exécution de l'Ordre, tels que le prix, la rapidité et la probabilité d'exécution, ainsi que la taille et la nature du règlement.

Des informations supplémentaires concernant chacun de ces éléments sont présentées ci-dessous, et chacun est listé par ordre d'importance que nous leur accordons.

1.2. Champ d'application

Cette Politique d'Exécution des Ordres (« Politique ») établit les principes, termes et conditions selon lesquels AM UK exécute les ordres de transaction (« Ordres ») sur Instruments Financiers pour ses clients de détail et clients professionnels.

Cette Politique s'applique à tous les Ordres des clients, sauf si un client fournit des instructions spécifiques concernant l'exécution. De telles instructions peuvent remplacer certains aspects de cette Politique mais peuvent également limiter la capacité d'AM UK à obtenir le meilleur résultat de Meilleure Exécution. La Politique doit être lue conjointement avec les Conditions Générales d'AM UK et les autres accords de service pertinents.

En ouvrant un compte de trading ou en plaçant un Ordre via la plateforme de trading d'AM UK, le Client reconnaît et accepte que ses Ordres relatifs aux Actions Fractionnées et aux contrats pour différence puissent être exécutés de gré à gré (OTC), en dehors d'un Marché Réglementé (par exemple, une Bourse européenne agréée), d'un Système Multilatéral de Négociation (MTF) ou d'un Système Organisé de Négociation (OTF) (par exemple, un Système Européen de Négociation Financière).

Inversement, le client reconnaît et accepte que ses ordres de négociation d'actions entières seront généralement exécutés sur un Marché Réglementé ou un MTF, conformément à la Politique de Meilleure Exécution d'AM UK. L'exécution en dehors d'une plateforme de négociation ne peut avoir lieu que lorsque cela est autorisé par les réglementations applicables, comme les transactions exécutées selon les exemptions prévues à l'Article 23(1) du Règlement (UE) N° 600/2014 du Parlement européen et du Conseil concernant les marchés d'instruments financiers (MiFIR).

1.3. Applicabilité

Pour les clients de détail, AM UK détermine la Meilleure Exécution principalement en termes de contrepartie totale, représentant le prix de l'instrument financier et les coûts liés à l'exécution, qui comprennent toutes les dépenses encourues par le client directement liées à l'exécution de l'Ordre, y compris les frais de place d'exécution, les frais de compensation et de règlement ainsi que tous autres frais payés aux tiers impliqués dans l'exécution de l'ordre. Néanmoins, d'autres facteurs d'exécution peuvent prévaloir sur la considération immédiate du prix et des coûts s'ils sont déterminants pour obtenir le meilleur résultat possible.

Pour les clients professionnels, bien qu'AM UK applique toujours les principes de Meilleure Exécution, il peut y avoir des circonstances où la probabilité d'exécution ou l'impact sur le marché prend le pas sur les considérations de prix.

Lorsqu'un client fournit des instructions spécifiques, AM UK exécutera l'Ordre conformément à ces instructions. Le respect de ces instructions sera considéré comme satisfaisant aux obligations de Meilleure Exécution d'AM.

1.4. Modèle d'Exécution par Type d'Instrument

Contrats sur la Différence (CFD) : AM UK agit en tant que principal, ce qui signifie qu'elle est la contrepartie de toutes les transactions de CFD. Les Ordres sont exécutés en dehors des Marchés Réglementés selon les principes de gré à gré (OTC).

Actions Entières : AM UK agit en tant qu'agent en ce qui concerne les transactions d'actions avec les clients, ce qui signifie que tous les ordres de négociation d'actions seront reçus et transmis pour exécution à un Courtier d'Exécution par l'intermédiaire d'une série d'intermédiaires.

Actions Fractionnées : La négociation d'Actions Fractionnées vous permet d'acheter ou de vendre une partie ou une fraction d'une action complète. AM UK propose des Actions Fractionnées via une exécution OTC, ce qui signifie qu'elles ne sont pas directement négociées sur un Marché Réglementé mais sont plutôt traitées en interne ou appariées avec des transactions d'Actions Entières. AMUK facilite l'exécution basée sur la demande agrégée ou la gestion interne de liquidité.

1.5. Confirmation des conditions d'exécution

En acceptant le Contrat Client d'AM UK, le client consent expressément aux termes de cette Politique. Les clients sont tenus de se familiariser avec les conditions d'exécution, car AM UK considère le placement d'un Ordre comme une confirmation de l'acceptation de cette Politique par le client.

1.6. Surveillance des dispositions d'exécution des ordres

AM UK surveillera en permanence l'efficacité de ses dispositifs d'exécution des ordres et révisera cette politique au moins une fois par an. Tout changement important sera publié sur le site web d'AM UK et prendra effet à partir de la date de publication.

1.7. Obligations pertinentes

Si un client est insatisfait de l'exécution d'un Ordre, AM UK est tenu de fournir, sur demande écrite, les détails pertinents pour vérifier si l'exécution a été effectuée en totale conformité avec cette Politique et les conditions commerciales applicables.

1.8. Devoir fiduciaire

L'obligation d'AM UK de fournir la meilleure exécution n'implique pas qu'AM UK ait un devoir fiduciaire envers les clients au-delà des obligations réglementaires spécifiques imposées à AM UK ou telles qu'énoncées dans ses Conditions Générales.

Admiral Markets UK Limited est Autorisée et Réglementée par l'Autorité de Conduite Financière

Numéro de Référence de la Société : 595450 – Numéro d'Entreprise britannique : 08171762

8e étage, One Canada Square, Canary Wharf, Londres, E14 5AA

2. Facteurs d'Exécution

En établissant sa politique d'exécution, AM UK détermine l'importance relative des facteurs d'exécution et le processus par lequel cette importance relative est déterminée conformément aux directives réglementaires énoncées dans COBS 11.2.16G. Ce qui suit décrit les facteurs qu'AM UK considère et leur importance relative à travers différents produits financiers. Le prix et les coûts sont classés comme les facteurs d'exécution les plus critiques, suivis par la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille de l'ordre, l'impact sur le marché et la nature de l'ordre. L'importance relative de ces facteurs peut varier selon les classes d'actifs, y compris les Actions Entières (Modèle d'Agence), les Actions Fractionnées et les CFD (Modèle Principal OTC).

- Prix – Le prix le plus compétitif disponible au moment de l'exécution, dérivé des fournisseurs de liquidité, des courtiers d'exécution, des données de marché externes ou des modèles de tarification internes, selon l'instrument financier.
- Coûts – Comprend les spreads, les commissions, les frais de financement et tous autres coûts directement liés à l'exécution des ordres, avec des variations selon le type d'instrument (par exemple, les taux de swap pour les CFD, les frais de garde pour les actions réelles).
- Vitesse d'Exécution – Le temps nécessaire pour exécuter un ordre après son placement, ce qui est crucial sur les marchés volatils.
- Probabilité d'exécution et de règlement – La probabilité qu'un ordre soit exécuté et réglé avec succès, en tenant compte des conditions de liquidité, de la disponibilité des contreparties et de la structure du marché.
- Taille de l'Ordre et Impact sur le Marché – Les ordres de grande taille peuvent nécessiter des exécutions partielles ou être exécutés à des niveaux de prix différents pour minimiser la perturbation du marché.
- Nature de l'Ordre – Le type d'ordre (par exemple, marché, limite, ordres stop) peut influencer les caractéristiques d'exécution.
- Autres considérations – Des facteurs tels que le glissement, la latence, la volatilité du marché et les risques opérationnels peuvent affecter la qualité d'exécution, ce qui oblige AM à optimiser continuellement son cadre d'exécution.

Contrepartie totale

Le meilleur résultat possible est déterminé en termes de contrepartie totale pour les clients privés. La contrepartie totale est la somme du prix et de tous les coûts pertinents liés à l'exécution de l'instrument financier. La principale méthode par laquelle nous cherchons à atteindre cet objectif consiste à examiner le calcul de nos prix d'achat/vente utilisés pour exécuter l'ordre d'un client, afin de garantir qu'une attention adéquate est portée au prix du marché du produit de référence sous-jacent auquel l'ordre se rapporte. Les frais supplémentaires directement liés à l'exécution d'un ordre, tels que les frais de plateforme de négociation, les frais de compensation et de règlement, ainsi que tous autres frais versés aux tiers impliqués dans l'exécution de l'ordre, font partie de la contrepartie totale.

Pour les clients professionnels, le meilleur résultat possible est également déterminé en termes de contrepartie totale. Si, à la suite d'un ordre spécifique, nous avons des raisons de croire ou si le client déclare que, en raison de la nature de l'ordre ou de facteurs liés au client, d'autres facteurs, tels que la probabilité et la rapidité d'exécution et de règlement, ont une plus grande importance, nous pouvons prendre en compte ces facteurs dans l'exécution. Dans un tel cas, nous évaluerons si l'exécution de la transaction sur la base de la contrepartie totale garantirait une exécution rapide et complète de la transaction. Si cela n'est pas assuré, nous évaluerons si l'exécution partielle de l'ordre sur la base de la contrepartie totale serait plus bénéfique pour le client qu'une exécution complète de l'ordre sur la base du critère de probabilité d'exécution et de règlement. Sinon, nous utiliserons le critère d'exécution de la transaction et de règlement. Nous évaluerons également le potentiel

Admiral Markets UK Limited est Autorisée et Réglementée par l'Autorité de Conduite Financière

Numéro de Référence de la Société : 595450 – Numéro d'Entreprise britannique : 08171762

8e étage, One Canada Square, Canary Wharf, Londres, E14 5AA

impact négatif du temps d'exécution (vitesse) pour le client et l'étendue du risque de dommage associé. Si ce dommage dépasse les gains réalisables sur la base de la contrepartie totale, le critère de vitesse sera utilisé.

2.1. Prix (Importance la plus élevée)

Le prix est le facteur le plus important influençant l'exécution des ordres, car il affecte directement la contrepartie totale. Le prix d'un instrument financier est calculé à partir de sources de référence, y compris les données de marché pour les actions entières et les actions fractionnées, ainsi que les fournisseurs de liquidité pour les CFD.

Pour les CFD, AM UK propose deux prix : le prix ASK (pour l'achat) et le prix BID (pour la vente), formant le spread. AM UK obtient les prix des CFD auprès de multiples fournisseurs pour garantir l'exactitude des prix et éviter la dépendance à une source unique. La société met à jour les prix aussi fréquemment que la technologie le permet, garantissant qu'ils reflètent les conditions du marché en temps réel.

Pour les Actions Entières (Modèle d'Agence), l'exécution a lieu sur un marché réglementé par l'intermédiaire de courtiers, avec une tarification déterminée par les écarts acheteur-vendeur du marché et les conditions de liquidité disponibles.

Pour les Actions Fractionnées, l'exécution est réalisée en interne (OTC) ; avec une tarification dérivée des mêmes sources de prix négociés en bourse que celles utilisées pour les Actions Entières. Pour garantir l'équité et la transparence, AM UK détermine le meilleur prix d'exécution possible pour les Actions Fractionnées en utilisant une méthodologie de bandes de volume au sommet du carnet d'ordres, assurant que la tarification reflète les conditions de marché les plus compétitives disponibles au moment de l'exécution.

2.2. Coûts (Importance élevée)

Les considérations de coût incluent les écarts, les commissions, les frais de financement et les coûts de conversion des devises.

- CFD et Actions Fractionnées : AM UK peut facturer une majoration ou une minoration intégrée dans le spread, des frais basés sur des commissions, ou une combinaison des deux. Les commissions et les frais de financement, tels que les taux de swap, sont appliqués séparément et sont divulgués de manière transparente aux clients.

Pour tous les CFD proposés par AM UK, les frais de financement sont facturés séparément sur le compte de négociation du client et ne sont pas inclus dans le prix indiqué. Pour les frais de financement, la valeur des positions ouvertes dans certains CFD est ajustée par un « taux de swap » pendant la durée de la transaction, jusqu'à la clôture de la position. Ces frais sont basés sur les taux d'intérêt en vigueur, qui peuvent fluctuer au fil du temps. Les détails des frais de financement applicables sont disponibles sur le site internet d'AM UK. (<https://admiralmarkets.com/start-trading/contract-specifications>)

- Actions Entières : Les coûts dépendent des frais de bourse, des frais d'intermédiaires et des coûts potentiels de compensation. AM UK achemine les ordres vers les marchés réglementés par l'intermédiaire de courtiers, assurant une efficacité en termes de coûts tout en maintenant la qualité d'exécution.
- Conversion de Devises : Lorsqu'une transaction est effectuée dans une devise différente de la devise de base du client, un taux de conversion peut être fourni. Cela ne reflète pas un échange de devises réel mais sert à calculer la contrepartie totale de la transaction.

AM UK divulgue tous les composants de coûts sur son site internet, garantissant ainsi la transparence des prix d'exécution.

2.3. Vitesse d'exécution (Haute importance)

Bien que le meilleur résultat soit déterminé en termes de contrepartie totale, la vitesse d'exécution fournie est soigneusement et continuellement surveillée pour garantir que la vitesse d'exécution par les fournisseurs de liquidité et autres lieux d'exécution soit cohérente avec la fourniture de la Meilleure Exécution. La vitesse d'exécution peut avoir un impact sur la capacité d'AM UK Ltd à fournir une exécution avec un glissement de prix minimal. Lorsqu'un fournisseur de liquidité

Admiral Markets UK Limited est Autorisée et Réglementée par l'Autorité de Conduite Financière

Numéro de Référence de la Société : 595450 – Numéro d'Entreprise britannique : 08171762

8e étage, One Canada Square, Canary Wharf, Londres, E14 5AA

présente des problèmes persistants d'exécution retardée qui ne sont pas résolus dans un délai raisonnable, il ne sera plus utilisé.

La rapidité d'exécution est cruciale, notamment sur les marchés volatils où les prix fluctuent rapidement.

- CFD et Actions Fractionnées : Ces instruments sont exécutés de gré à gré (OTC), permettant une exécution quasi instantanée lorsque les conditions du marché le permettent.
- Actions Entières : La vitesse d'exécution dépend de la bourse et des délais de traitement intermédiaires, ce qui signifie que les ordres peuvent prendre légèrement plus de temps que les transactions de gré à gré.

AM UK utilise une technologie de négociation automatisée pour optimiser la vitesse d'exécution et minimiser les délais. Cependant, des facteurs tels que la connectivité Internet du client, les limitations de la plateforme de négociation et les délais de traitement des tiers peuvent affecter la vitesse d'exécution finale.

2.4. Probabilité d'Exécution (Haute Importance)

La probabilité d'exécution fait référence à la possibilité qu'un ordre soit complété avec succès. AM UK examine régulièrement les fournisseurs de liquidité/courtiers d'exécution et les lieux d'exécution pour assurer des taux de remplissage adéquats et prévenir les retards d'exécution.

Lorsqu'un fournisseur de liquidité présente des problèmes persistants avec des taux de rejet anormalement élevés qui ne peuvent pas être résolus dans des conditions raisonnables, il ne sera plus utilisé.

- CFD et Actions Fractionnées : L'exécution est gérée en interne, ce qui signifie que les ordres sont exécutés en fonction des sources de liquidité d'AM UK ou de l'appariement des clients. Les contraintes de liquidité peuvent affecter les ordres importants de CFD, et AM UK peut fractionner les ordres pour réduire la perturbation du marché ou les acheminer vers plusieurs fournisseurs de liquidité afin d'obtenir le meilleur prix possible pour le client.
- Actions Entières : L'exécution dépend de la liquidité du marché au niveau de la bourse. AM UK transmet les ordres des clients par l'intermédiaire de courtiers, garantissant que les courtiers d'exécution facilitent l'exécution à des prix compétitifs.

2.5. Probabilité de règlement (importance moyenne)

Le règlement désigne la finalisation d'une transaction et le transfert de propriété ou de fonds.

- Le règlement pour les Actions Entières suit la règle de compensation T+2 de la bourse, ce qui signifie que les transactions exécutées sur une bourse réglementée sont réglées deux jours ouvrables après l'exécution. Cependant, dans le Modèle d'Agence, les actions peuvent ne pas être réglées directement dans le compte du client ou dans le compte d'AM UK, car l'exécution est facilitée par des courtiers intermédiaires. Ces intermédiaires exécutent la transaction sur une bourse et peuvent détenir des actions dans des comptes de titres nominatifs, des comptes de garde collectifs ou des structures omnibus, où les droits des clients sont enregistrés plutôt qu'une inscription individuelle des actions. Cette structure assure une exécution efficace et une conformité réglementaire tout en minimisant la complexité administrative.
- CFD et actions fractionnées : ces instruments n'impliquent pas de règlement physique mais sont réglés en espèces.

AM UK veille à ce que les transactions se déroulent sans accroc en maintenant des contrôles opérationnels rigoureux et en collaborant avec des intermédiaires réglementés pour l'exécution sur le marché.

2.6. Taille de l'ordre (importance moyenne)

La taille de l'ordre influence le prix d'exécution et la disponibilité de la liquidité.

- CFD : Les ordres importants peuvent être répartis entre plusieurs fournisseurs de liquidité pour atténuer l'impact sur le marché.

Admiral Markets UK Limited est Autorisée et Réglementée par l'Autorité de Conduite Financière

Numéro de Référence de la Société : 595450 – Numéro d'Entreprise britannique : 08171762

8e étage, One Canada Square, Canary Wharf, Londres, E14 5AA

- Actions fractionnées : les ordres pour des actions fractionnées sont exécutés indépendamment pour chaque client. L'exécution repose sur la disponibilité d'actions complètes détenues par AM UK. Si AM UK possède suffisamment d'actions complètes pour satisfaire l'ordre, la demande d'actions fractionnées est exécutée comme demandé. Cependant, si le total des ordres d'actions fractionnaires dépasse la position disponible de la Société, celle-ci obtiendra des actions supplémentaires avant de confirmer l'exécution de l'ordre.
- Actions Entières : Les ordres importants peuvent être exécutés en plusieurs transactions, ce qui peut affecter la vitesse d'exécution et les prix en fonction de la profondeur du marché.

AM UK optimise les procédures de gestion des ordres pour garantir une exécution fluide tout en équilibrant la taille des transactions avec l'impact sur le marché.

2.7. Impact du marché (Importance moyenne)

L'impact du marché désigne la mesure dans laquelle un ordre influence le prix d'un actif.

- Actions Entières : Les ordres de marché importants peuvent créer des distorsions temporaires de prix, particulièrement dans les actions moins liquides.
- Les ordres sur CFD, lorsqu'ils sont d'une taille significative, peuvent affecter le pool de liquidité interne d'AMUK, ce qui peut potentiellement entraîner des écarts plus larges.

Pour minimiser les perturbations du marché, AM UK surveille l'activité d'exécution et ajuste les protocoles de gestion des risques en conséquence.

2.8. Nature de l'Ordre (Importance Moindre)

Le type d'ordre passé peut avoir un impact sur la façon et le moment de son exécution.

- Ordres de marché : exécutés immédiatement au meilleur prix disponible.
- Ordres à cours limité : exécutés uniquement lorsque le marché atteint un prix prédéterminé.
- Ordres stop : convertis en ordres de marché une fois déclenchés par les mouvements de prix.

3. Facteurs importants de la meilleure exécution des

Ordres 3.1. Exécution des ordres des clients

AM UK exécute tous les ordres des clients conformément aux Conditions Générales. Lors de l'exécution des ordres des clients, AM UK doit prendre en compte les éléments suivants :

- les caractéristiques du client, y compris la catégorisation du client comme client de détail ou professionnel. Les clients professionnels peuvent avoir des besoins différents de ceux des clients de détail.
- les caractéristiques de l'ordre du client, y compris lorsque l'ordre implique une opération de financement sur titres (OFT) : Cela se réfère à la nature de l'ordre du client, y compris s'il implique une opération de financement sur titres (OFT) et le type d'ordre passé (par exemple, ordres au marché, à cours limité, stop-loss ou take-profit).
- les caractéristiques des instruments financiers qui font l'objet de cet ordre : le type d'actif négocié, y compris les Contrats sur Différence (CFD), les Actions Entières (Modèle d'Agence) et les Actions Fractionnées.
- les caractéristiques des lieux d'exécution vers lesquels cet ordre peut être dirigé : les caractéristiques du lieu où l'ordre peut être exécuté, telles que l'exécution OTC pour les CFD et les actions fractionnées, ou l'exécution basée sur une bourse pour les actions entières via le modèle d'agence.

Admiral Markets UK Limited est Autorisée et Réglementée par l'Autorité de Conduite Financière

Numéro de Référence de la Société : 595450 –Numéro d'Entreprise britannique : 08171762

8e étage, One Canada Square, Canary Wharf, Londres, E14 5AA

3.2. Ordres (Actions et autres Instruments Financiers) négociés sur un Marché Réglementé

En règle générale, AM UK exécutera les ordres concernant les instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou sur une plateforme de négociation multilatérale (par exemple, actions, dérivés standardisés, parts d'un fonds d'investissement régulées pour la négociation cotée) selon les modalités suivantes, le cas échéant :

- Chaque ordre sera exécuté dès que possible, mais au plus tard deux minutes après la réception de l'ordre, en envoyant l'ordre à la plateforme de négociation qui, selon notre avis, offre le meilleur résultat au client ;
- La société peut retarder l'envoi d'un ordre ou décider de l'envoyer en plusieurs parties successives. Nous pouvons différer si nous estimons que, en raison des conditions du marché, de la liquidité ou de la taille ou nature de l'ordre, cela constituerait la solution la plus avantageuse pour le client ;
- Si un ordre est exécuté contre AM UK ou contre l'ordre d'un autre client, il sera exécuté à un prix correspondant au prix du marché.

3.3. Ordres (Instruments Financiers) négociés en dehors d'un Marché Réglementé et d'un MTF

AM UK ne peut exécuter vos Ordres en dehors d'un Marché Réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (« MTF ») que lorsque vous avez manifesté votre accord exprès.

Ces négociations de gré à gré (« OTC ») ne seront effectuées que sur les instruments d'une seule contrepartie, par exemple, les obligations, les instruments du marché monétaire, les produits dérivés à revenu fixe, les produits dérivés de devises et autres instruments OTC.

À la réception d'un tel ordre OTC, nous vous proposerons des prix indicatifs ou fixes directement, suite à quoi nous conclurons un accord d'achat ; soit lorsque vous acceptez le prix fixe que nous vous avons proposé, soit, dans le cas de prix indicatifs, lorsque vous acceptez le prix que nous vous confirmons. Si nous exécutons un tel ordre en votre nom, nous exécuterons normalement l'ordre à un prix correspondant au prix du marché, calculé sur la base de prix de référence externes pour les actifs sous-jacents correspondants, dans la mesure où cela est approprié et où ces prix sont disponibles, majoré d'une marge pour bénéfice commercial et des coûts liés à l'utilisation du capital et aux risques de contrepartie. AM UK sera toujours tenu d'agir dans le meilleur intérêt de ses clients et d'éviter tout conflit d'intérêts.

3.4. Transactions négociées

Dans certains cas, AM UK proposera un prix indicatif ou fixe, par exemple un prix de risque, directement au client. Dans de tels cas, nous conclurons un contrat d'achat, soit lorsque vous acceptez le prix fixe que nous vous avons proposé, soit, dans le cas de prix indicatifs, lorsque nous vous confirmons le prix et que vous l'acceptez.

Alternativement, un client peut demander à AM UK de conclure un accord spécifique avec ou relatif à des instruments financiers (par exemple, mais sans s'y limiter, des opérations de financement sur titres). Dans de tels cas, nous pouvons, après négociations, décider de conclure l'accord pertinent avec le client selon les termes et conditions négociés. Dans un tel cas et lorsqu'un accord est conclu entre AM UK et le client, AM UK ne transmettra pas l'ordre au nom du client et n'utilisera pas sa discrétion lors de l'exécution de l'ordre du client.

3.5. Transmission des Ordres

Lorsque AM UK transmet un ordre à une autre partie pour exécution, nous ne pouvons pas contrôler le processus d'exécution ni garantir l'exécution selon les termes, conditions et principes stipulés dans cette politique. Cependant, AM UK respectera les termes, conditions et principes énoncés dans cette politique lors de la transmission des ordres à

Admiral Markets UK Limited est Autorisée et Réglementée par l'Autorité de Conduite Financière

Numéro de Référence de la Société : 595450 –Numéro d'Entreprise britannique : 08171762

8e étage, One Canada Square, Canary Wharf, Londres, E14 5AA

tiers et lors de la décision de savoir quel tiers doit exécuter l'ordre de la manière la plus bénéfique pour le client. Nous ferons tout notre possible pour assurer la meilleure exécution de l'ordre par le courtier, mais nous ne pouvons pas garantir la meilleure exécution pour chaque transaction courtée individuellement.

4. Effet d'autres facteurs sur l'exécution des Ordres

▪ Ajustements des spreads

AM UK se réserve le droit d'ajuster les spreads de manière dynamique en fonction des conditions du marché, ce qui peut entraîner un élargissement des spreads et des glissements pendant les périodes de forte volatilité, d'annonces de nouvelles fondamentales ou de faible liquidité. Les ajustements des spreads sont influencés par les conditions de liquidité externes, la profondeur du marché et les protocoles internes de gestion des risques.

▪ Surveillance du système de trading

AM UK considère et surveille en permanence les erreurs manifestes. Tous les instruments disposent de conditions de filtrage de prix raisonnables qui préviennent la plupart des erreurs manifestes, telles que les pics de prix.

AM UK utilise principalement des systèmes de trading automatisés pour tarifier et exécuter les ordres des clients en temps réel. Toutefois, dans des conditions de marché inhabituelles, des scénarios de faible liquidité ou des périodes de volatilité extrême, les systèmes d'exécution automatisés peuvent connaître des retards en raison d'une augmentation des demandes de traitement ou de perturbations des marchés externes. AM UK surveille en permanence la performance des systèmes et la qualité d'exécution, mettant en œuvre des mesures de redondance et des améliorations d'infrastructure afin d'atténuer le risque de retards d'exécution.

L'amélioration des prix et la symétrie du glissement sont prises en compte et continuellement surveillées ; nous n'accepterons pas de fournisseur de liquidité qui ne propose pas d'amélioration des prix. Les fournisseurs de liquidité qui rencontrent des problèmes persistants de glissement asymétrique, qui ne peuvent être résolus dans un délai raisonnable, ne seront plus utilisés.

La disponibilité du système est un facteur important pour les instruments avec un fournisseur unique de liquidité. Elle est soigneusement prise en compte et surveillée, et en cas de problèmes persistants pouvant affecter la disponibilité des prix en raison de facteurs externes tels que des pannes de système, des mesures correctives seront prises.

▪ Retards d'exécution

Des retards d'exécution indépendants de la volonté d'AM UK peuvent survenir en raison de défaillances techniques, de perturbations du réseau ou de problèmes de latence liés à la connectivité de la plateforme de trading. AM UK prend des mesures raisonnables pour atténuer ces risques, y compris des redondances système, des canaux de trading alternatifs et des améliorations de l'infrastructure, mais n'assume pas la responsabilité des retards résultant de problèmes de connectivité externe ou de limitations matérielles du côté client.

4.1. Autres Facteurs

Outre les obligations de Meilleure Exécution d'AM UK, celle-ci est soumise aux Principes pour les Entreprises de la FCA qui nous obligent à :

- mener nos activités avec intégrité, compétence, soin et diligence appropriés ;
- respecter des normes appropriées de conduite de marché ; et
- accorder l'attention nécessaire aux intérêts de nos clients et les traiter équitablement.

Notre obligation de Meilleure Exécution s'applique à tous les Instruments Financiers que nous proposons. Nous effectuons donc un suivi détaillé de la qualité d'exécution obtenue sur les plateformes d'exécution où les ordres des clients

ont été exécutés pour AM UK. Nous avons accès à plusieurs sources de données différentes afin de déterminer le prix du marché, qui représente notre vision objective des offres d'achat et de vente disponibles pour les négociateurs indépendants.

Normalement, nous ne faisons pas de distinction entre les ordres reçus des clients professionnels et des clients de détail, bien que dans certaines circonstances, notre détermination de l'importance relative des facteurs d'exécution puisse différer pour les clients professionnels, par exemple lorsque la probabilité d'exécution peut prévaloir sur le prix.

5. Plateformes d'Exécution

En adhérant à ses obligations et aux règles énoncées dans COBS 11.2.15R, AM UK évalue et sélectionne des plateformes d'exécution/courtiers tiers et des fournisseurs de liquidité en appliquant une diligence raisonnable appropriée et en tenant compte d'un certain nombre de facteurs, tant quantitatifs que qualitatifs, afin de s'assurer que les plateformes d'exécution/courtiers/fournisseurs de liquidité sélectionnés sont en mesure de fournir constamment aux clients le meilleur résultat possible. La sélection est basée sur la conformité réglementaire, la qualité d'exécution et la fiabilité opérationnelle. Les critères de sélection clés comprennent :

- a. Statut Réglementaire et Solvabilité – La stabilité financière, l'autorisation réglementaire et la réputation de l'entité.
- b. Efficacité Opérationnelle et Cohérence d'Exécution – La capacité du prestataire à faciliter l'exécution fluide des transactions dans diverses conditions de marché.
- c. Considérations contractuelles et juridiques – Les conditions régissant la relation d'affaires, garantissant la conformité aux obligations réglementaires.
- d. Accès au marché et fourniture de liquidité – Accès continu à une plateforme d'exécution, garantissant une profondeur de liquidité adéquate à travers de multiples classes d'actifs.

5.1. Critères des lieux d'exécution et sélection des courtiers d'exécution/fournisseurs de liquidité

AM UK accorde une importance relative à chaque critère en fonction des conditions du marché, du type d'actif et du profil de liquidité, et privilégie la sélection minutieuse des lieux d'exécution, des courtiers/fournisseurs de liquidité pour garantir une exécution d'ordre cohérente, des spreads compétitifs et une liquidité de marché profonde. En collaborant avec plusieurs fournisseurs de liquidité et lieux d'exécution, AM UK améliore la découverte des prix et l'efficacité de l'exécution des ordres.

De plus, conformément à COBS11.2.16G, AM UK ne prend pas en compte ses propres commissions ou frais facturés pour la fourniture de ses services lors de la détermination de sa sélection de lieu(x) d'exécution.

5.2. Critères d'évaluation des courtiers d'exécution/fournisseurs de liquidité

AM UK effectue une diligence raisonnable et des examens de performance continus avant d'engager des fournisseurs de liquidité/plateformes d'exécution et courtiers. Les critères d'évaluation comprennent :

- Fréquence de tarification et exactitude des données – Le nombre de mises à jour de prix par seconde et la fiabilité des données.
- Vitesse d'exécution et temps de traitement des ordres – La rapidité avec laquelle les ordres sont transmis et exécutés.
- Liquidité et profondeur du marché – La disponibilité de liquidité à travers différentes classes d'actifs et conditions de marché.
- Stabilité et résilience du système – La fréquence des gels de prix, des échecs d'exécution et des pannes de système.

Admiral Markets UK Limited est Autorisée et Réglementée par l'Autorité de Conduite Financière

Numéro de Référence de la Société : 595450 – Numéro d'Entreprise britannique : 08171762

8e étage, One Canada Square, Canary Wharf, Londres, E14 5AA

- Slippage et qualité de remplissage des transactions – La cohérence de l'exécution des prix, y compris l'évaluation des tendances de slippage positives et négatives.

AM UK s'engage à garantir que les clients reçoivent la meilleure exécution possible pour leurs ordres en actions, Actions Fractionnées et CFD. Pour y parvenir, AM UK met en œuvre un processus de surveillance robuste qui comprend les procédures suivantes :

- AM UK sélectionne aléatoirement un échantillon suffisamment large de transactions exécutées concernant les actions, Actions Fractionnées et CFD pour assurer, avec un niveau de confiance statistique élevé, qu'elle obtient constamment des résultats d'exécution optimaux pour les clients.
- L'échantillonnage comprend des transactions exécutées pendant diverses périodes et sur différents instruments et types d'ordres, fournissant une analyse complète de la qualité d'exécution.
- En outre, le processus d'échantillonnage intègre des transactions exécutées dans des conditions de marché irrégulières, telles que des périodes de volatilité accrue ou de contraintes de liquidité, afin d'évaluer efficacement la performance et la qualité d'exécution

Grâce à ces mesures, AM UK évalue continuellement ses pratiques d'exécution pour garantir la transparence et le respect des normes les plus élevées en matière d'exécution des ordres.

En ce qui concerne chaque transaction de contrat sur différence (« CFD »), AM UK agit en tant que principal sur une base de principal apparié. Cela signifie que lors de la conclusion d'une transaction avec un client, nous concluons une transaction adossée avec un fournisseur de liquidité selon les mêmes conditions. Par conséquent, le client ne traitera qu'avec AM UK et non avec le marché sous-jacent. Le fournisseur de liquidité peut soit agir en tant que teneur de marché en relation avec la transaction particulière, soit conclure une transaction à des conditions similaires avec un autre fournisseur de liquidité ou un marché réglementé ou MTF/OTF ou équivalent dans une juridiction hors EEE. Notre unique fournisseur de liquidité est Admiral Markets A.S., bien que nous nous réservions le droit d'utiliser d'autres fournisseurs de liquidité.

6. Instructions Spécifiques des Clients

Si un client fournit des instructions spécifiques pour l'exécution totale ou partielle d'un ordre, l'ordre sera exécuté conformément à ces instructions. Lorsqu'un client fournit des instructions spécifiques à AM UK, nous pouvons être empêchés de suivre les principes et procédures décrits ci-dessus, qui visent à produire le meilleur résultat possible pour les clients. Lorsqu'un client passe un ordre à cours limité pour un Compte de Trading Invest, nous ne serons pas obligés de divulguer cet ordre à la bourse concernée jusqu'à ce que cet ordre à cours limité soit exécuté.

6.1. Obligations de Meilleure Exécution

AM UK sera considérée comme ayant rempli ses obligations de meilleure exécution lorsqu'elle exécute un ordre en stricte conformité avec les instructions spécifiques du client. Si le client fournit des conditions d'exécution qui diffèrent de la politique d'exécution des ordres d'AM UK, AM UK n'est pas tenue de prendre des mesures supplémentaires pour obtenir le meilleur résultat d'exécution possible au-delà du respect de ces instructions.

Avertissement : Il est noté que toute instruction spécifique d'un client peut empêcher AM UK de prendre les mesures qu'elle a conçues et mises en œuvre dans cette Politique pour obtenir le meilleur résultat possible pour l'exécution de ces Ordres en ce qui concerne les éléments couverts par ces instructions. Cependant, il sera considéré qu'AM UK satisfait à son obligation de prendre toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible pour le client.

7. Agrégation

7.1. Agrégation des ordres

AM UK n'agrège ni ne combine les ordres des clients avec d'autres ordres clients pour exécution. Chaque ordre est exécuté indépendamment afin d'assurer une exécution équitable et transparente, évitant ainsi tout avantage ou désavantage potentiel résultant du regroupement d'ordres. Cette approche s'aligne sur les obligations de Meilleure Exécution d'AM UK, garantissant que tous les ordres des clients sont traités avec le plus haut niveau d'intégrité et traités individuellement.

Annexe 1 : Lieux d'exécution

- Admiral Markets AS pour les CFD et les actions fractionnées
- Admirals Europe LTD pour les Actions Entières

Admiral Markets UK Limited est Autorisée et Réglementée par l'Autorité de Conduite Financière

Numéro de Référence de la Société : 595450 –Numéro d'Entreprise britannique : 08171762

8e étage, One Canada Square, Canary Wharf, Londres, E14 5AA